



ENTRE LES SOUSSIGNES :

DATE : Le 17/03/2025

SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) "MAGHREBAIL"

Societe Anonyme au capital de 138 418 200,00 MAD, siege social : 45 BOULEVARD MOULAY YOUSSEF CASABLANCA - RC 31 611 - I C E 001529688000054

Ci-après dénommée le Bailleur

D'une part,

Représentée par

SOMALEV CRANES&LOGISTICS,

Societe anonyme au capital de 11 941 700,00 MAD,

siege social : BD MOULAY SLIMANE 5EME ETAGE N°47 AIN SEBAA CASABLANCA - N° RC 296191 CASABLANCA

Ci-après dénommé(e) le Locataire

D'autre part,

Représentée par

Valablement habilité(e) aux effets des présentes.

Il a été convenu que le matériel - dont l'origine et la description figurent à l'article I - acquis par le Bailleur conformément aux choix du locataire, est loué à ce dernier, sur sa demande, aux conditions générales et particulières du présent contrat, ainsi qu'aux conditions ordinaires de droit et notamment, les articles 431 et suivants du Code de Commerce.

CONDITIONS PARTICULIERES**ARTICLE I - COMMANDE ET MISE A DISPOSITION DU MATERIEL**

Le Bailleur consent au Locataire, qui accepte, la location du matériel ci-après dénommé le matériel :

DESIGNATION DU MATERIEL	FOURNISSEUR	PRIX D'ACHAT
MATERIEL TEL QUE DETAILLE SUR LA LISTE CI-JOINTE		
PRIX D'ACHAT TOTAL Toutes Taxes Comprises		5 462 415.00 MAD
DATE DE PREMIERE LIVRAISON PREVUE :	05/2025	

ARTICLE II - DUREE DU CONTRAT

Les clauses de la location sont arrêtées dès ce jour. Le contrat est conclu pour une période irrévocable de 60 mois et prendra effet à partir du mois au cours duquel s'effectue la livraison du matériel.

ARTICLE III - CONDITIONS FINANCIERES DE LOCATION

1 - La location est consentie moyennant le versement des loyers suivants, sous réserve des dispositions de l'article 2, alinéa 7 et de l'article 8, alinéa 4 des conditions générales.

PREMIERE PERIODE IRREVOCABLE	NOMBRE DE TERMES	PERIODICITE	LOYER UNITAIRE HORS TAXES	MONTANT TOTAL DES LOYERS HT
1 ER PALIER	60	MENSUELLE	88 029.95 MAD	5 281 797.00 MAD
MONTANT TOTAL	60			5 281 797.00 MAD



NUMERO : 1756060/0000069176

ARTICLE IV - OPTION D'ACHAT

ARTICLE V - DELAI D'ACCEPTATION DU CONTRAT

2 / 3